

Arras, septembre 2014

CAPL de recours suite à l'entretien professionnel

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ce jour, comme nous le serons les jours suivants, pour les 3 CAPL de recours suite à entretien professionnel, et ce 3 mois après la date préconisée par la DG. Vous nous direz certainement que c'est la faute des organisations syndicales...Je vous répondrais plutôt que c'est grâce à l'action de 3 OS (SOLIDAIRES Finances Publique, FO DGFIP et CGT Finances Publiques) que ces 3 CAPL se dérouleront sereinement et dans les règles de l'art. En effet, cette action commune a permis d'une part, de laisser le temps nécessaire à la saisine des CAP à chaque agent du département et d'autre part, de traiter l'ensemble des dossiers en toute équité en une unique réunion, permettant de réaliser économie de temps et d'argent (en cette période de disette, c'est toujours bon à prendre !!!)

C'est la 2^{ème} année d'application du dispositif d'évaluation annuelle sur le mode : entretien professionnel, compte-rendu écrit, autorité hiérarchique et CAP, le tout sous l'outil de suivi EDEN-RH...Malgré les modifications apportées à l'application, et la volonté de maîtriser le calendrier des opérations, ce n'est toujours pas une réussite. J'en veux pour preuve l'envoi tardif des documents à peine 48h avant la CAP et ce malgré le report obtenu !!!

Mais sur le fond, il y a également beaucoup à dire :

En 2013, plus de 2500 mois n'ont pas été distribués aux agents de la DGFIP, dont près de 30 mois aux agents du Pas-de-Calais...

Aujourd'hui, vous allez nous annoncer les réserves que vous avez constituées en 2014, sous couvert de dialogue social, tout en y mettant immédiatement un bémol : « le recours comme la saisine de la CAP n'auront pas d'effet d'aubaine sur l'attribution d'avancement !!! ».

Nous espérons pour autant que les agents du Pas de Calais ne seront pas une nouvelle fois spoliés.

Pour SOLIDAIRES Finances Publiques, l'attribution de réductions d'avancement doit s'effectuer selon des critères objectifs au niveau de la hiérarchie directe.

L'introduction d'un niveau intermédiaire de recours, l'autorité hiérarchique, a un effet néfaste en ce qu'il dissuade certains agents de contester le CREP, mais créé également un sentiment d'incompréhension pour l'agent ou de désaveu pour la hiérarchie de premier niveau.

Aussi, nous dénonçons à nouveau la création d'un recours préalable à celui exercé en CAPL et en demandons son abandon.

Nous revendiquons que la CAPL soit l'instance de correction des injustices locales et espérons que les débats permettront d'obtenir les modifications demandées pour une juste reconnaissance de l'implication du travail de chacun. Cela nécessite un véritable engagement de la part de l'administration à réellement jouer le jeu du dialogue paritaire et au respect total de nos instances.

Cette année particulièrement, au cours des différentes CAPL, seront évoqués des dossiers où il ressortira malheureusement des problèmes relationnels et/ou managériaux avec la hiérarchie directe. Il est dommage d'attendre cette instance pour que soient mis en lumière ou corrigés ces « incidents ».

Aujourd'hui la suppression des effectifs, la pénurie des moyens de fonctionnement, dans un contexte économique et social difficile générant 'augmentation de la fréquentation des services' et 'complexité législative', mettent les services en grande difficulté et les agents en souffrance.

Heureusement, il ne s'agit que d'une large minorité, mais dans ces situations, il s'agit de ce que l'on peut appeler : « l'effet Papillon : de petites causes mais de grandes conséquences et malheureusement ce sont toujours les agents qui ont mal au front !!! »

Nous insistons donc sur l'importance de «l'humain » dans notre administration, ***ainsi que sur le soutien et la reconnaissance qu'elle doit à ses agents.***

Les élus en CAPL pour SOLIDAIRES Finances Publiques